**SECTION 1: Identification**

IDENTIFICATION DU PRODUIT : **EnergyShield® Revêtement CGF**

**Desenho de uma placa

Descrição gerada automaticamente**

Nom du produit: Panneaux rigides en mousse de polyisocyanurate

Numéro CAS: Aucun Assigné - « Article »

Nom commun: Isolant-mousse rigide

DESCRIPTION ET UTILISATION DU PRODUIT:

Panneaux isolants rigides en mousse pour l'installation dans des applications dissimulées sur les murs, les plafonds et les dalles de plancher. Composé d’un noyau de mousse de polyisocyanurate à cellules fermées plates non halogénées, collé sur chaque face à un revêtement de filament de verre inorganique de couleur crème.

FABRICANT : Atlas Roofing Corporation

2000 River Edge Parkway, Suite 800

Atlanta, Georgia 30328

Téléphone: 770-952-1442

LES CONTACTS TECHNIQUES ET DE SANTÉ DU FABRICANT:

De 8 h à 17 h (selon le fuseau horaire); composez l'un des numéros suivants pour connaître l'emplacement le plus près de chez vous:

Camp Hill, Pennsylvanie 800-688-1476 LaGrange, Georgie 800-955-1476

East Moline, Illinois 800-677-1476 Phoenix, Arizona 800-477-1476

Northglenn, Colorado 800-288-1476 Diboll, Texas 800-766-1476

Etobicoke, Ontario, Canada 888-647-1476 Delta, Colombie-Britannique, Canada 855-267-1476

En cas d'urgence chimique après 17 h et en fin de semaine, appelez CANUTEC au 613-996-6666 ou, aux États-Unis, CHEMTREC au 800-424-9300.

****

**SECTION 2: Identification des dangers**

Note : Selon la définition de la norme de communication des dangers de l'OSHA, 29 cfr 1910.1200, les produits énumérés ci-dessus sont considérés comme des "articles" et ne nécessitent pas de FDS. Ils ne sont pas non plus inclus dans le champ d'application du système général d'harmonisation (SGH). aTLAS rOOFING cORPORATION SOUHAITE DIVULGUER autant d'informations que possible sur la santé et la sécurité afin de s'assurer que ce produit est manipulé et utilisé de manière appropriée.

CLASSIFICATION DE LA SHG: Ce produit ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

Éléments d'étiquetage SGH: Ce produit ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

WHMIS: Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré comme dangereux selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Aucune condition inhabituelle n'est attendue de ce produit. La mousse fraîchement expansée ou chauffée peut dégager du pentane, un agent gonflant plus lourd que l'air, qui peut s'accumuler jusqu'à atteindre des concentrations inflammables s'il est stocké dans un conteneur fermé ou dans des zones confinées. Les atmosphères explosives contiennent des concentrations dépassant les limites d'exposition par inhalation pour les travailleurs, ce qui renforce encore la nécessité d'une ventilation lorsque la mousse est fraîchement expansée.

À l'exception de l'agent gonflant, ces produits ne présentent aucun risque pour la santé en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact à moins d'être soumis à des opérations telles que le sciage, le ponçage ou l'usinage qui produisent des particules en suspension dans l'air (poussières). L'exposition à des niveaux élevés de poussière peut irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge ou les voies respiratoires supérieures. L'inhalation de grandes quantités de poussières sur de longues périodes peut surcharger les mécanismes d'élimination pulmonaire et rendre les poumons plus vulnérables aux maladies respiratoires. [Voir section 3 de la présente FSS pour d'autres normes de limites d'exposition pour les ingrédients du produit.]

Utilisateurs canadiens: Les données DL50 et CL50 sont énumérées ci-dessous pour les constituants disponibles.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | LC50 | LD50 | Classes de toxicité: Échelle de Hodge et Sterner | |
| mg/m3 air | mg/kg de poids corporel | (inhalation) | (oral) |
| Pentanes | 364,000 (rat, inh, 4hr) | 446 (souris, i.v.) | relativement inoffensif | données insuffisantes |
| Carbonate de calcium | Non disponible | 64,500 (rat, oral) | données insuffisantes | relativement inoffensif |
| Formaldéhyde | 400 (rat, inh, 2hr) | 42 (rat, oral)  100 (rat, oral) | modérément toxique | modérément toxique |

LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

Principaux moyens d'exposition: Inhalation de particules

Moyens secondaires d'exposition: Contact avec les yeux et la peau par des particules et l’inhalation des vapeurs

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS D'INHALATION:

*Pour les mousses polyiso (poussières et vapeurs résiduelles générées)*

Aigus: La poussière peut causer une irritation mécanique transitoire des voies respiratoires supérieures. L'exposition en milieu de travail aux pentanes résiduels de ce produit devrait être inférieures aux niveaux de risque pour la santé. Une surexposition à de fortes concentrations de pentane peut avoir des effets narcotiques. Les signes et symptômes de surexposition au pentane comprennent les maux de tête, les nausées, les étourdissements, la difficulté à marcher ou la somnolence. Des études ont montré que des expositions de courte durée (10 minutes) à des concentrations de pentane pouvant atteindre 5 000 ppm (11 750 mg/m3) n'ont produit aucun symptôme. Les limites d'exposition en milieu de travail sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Chronique: Rien ne prouve que la poussière de mousse de polyiso cause des maladies chez les humains, et aucun effet chronique n'est connu pour l'exposition au pentane.

*Pour les fibres de verre à filament continu dans les parements (poussières générées)*

Aigus: Les fragments de fibres de verre en suspension dans l'air peuvent causer une irritation mécanique des voies respiratoires supérieures, en particulier de la bouche, du nez et de la gorge ; la poussière de verre peut causer une irritation transitoire des voies respiratoires supérieures. Les limites d'exposition en milieu de travail sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Chronique: Aucun effet chronique sur la santé n'est associé à l'exposition aux fibres de verre. Les résultats des études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation des maladies respiratoires ou des cancers. Le Centre international de recherche sur le cancer a classé la fibre de verre à filament continu « Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme » (groupe 3).

*Pour le calcaire et le latex dans les parements (poussière générée)*

Aigus: La poussière peut causer une irritation mécanique transitoire des voies respiratoires supérieures. Les limites d'exposition en milieu de travail sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Chronique: Rien ne prouve que la poussière, contenant du calcaire ou du latex, puisse causer des maladies chez les humains.

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Aigus: L'irritation mécanique, la rougeur, le larmoiement et la vision brouillée peuvent survenir si les poussières générées par ces produits entrent en contact avec les yeux.

Chronique: Non connue

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Aigus: Le contact direct avec de la mousse ou des parements grossièrement coupés peut causer des coupures d'abrasion mécanique ou des perforations aux doigts, aux mains ou à la peau exposée.

Chronique: Non connue

SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION:

Irritation des voies respiratoires supérieures, des yeux et/ou de la peau.

Pathologies généralement aggravées par une exposition :

Toute condition généralement aggravée par des irritants mécaniques dans l'air ou sur la peau. Il n'existe pas de données précises sur les conditions médicales qui sont généralement reconnues comme étant aggravées par l'exposition à ce produit.

CANCÉROGÉNICITÉ:

Ingrédient: Fibre de verre

PTN: Pas mentionné

CIRC: Inclassables – Groupe 3

OSHA: Pas mentionné

Mutagénicité: Aucune

Tératogénicité: Aucune

Toxiques pour la reproduction Aucune

Proposition 65 de l'État de la Californie  Avertissement : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, dont le formaldéhyde, reconnu par l'État de Californie comme cancérigène. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)

EnergyShield® CGF NH, Stucco-Shield® NH et EnergyShield® PanelCast™ NH ne contiennent aucun composé formaldéhyde dans le noyau en mousse de polyisocyanurate à cellules fermées. Cependant, il y a une quantité infime dans le revêtement de filament de verre qui est collée au noyau de mousse.

**SECTION 3: Composition et Information sur les ingrédients**

**Cet article répond à la définition d'un « article » dans la norme OSHA Hazard Communication Standard 29CFR1910.1200. Non dangereux selon 29CFR1910.1200 lorsqu'il est utilisé comme prévu.**

\* Le noyau de mousse ne contient pas d'urée formaldéhyde.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOM COMMUN | NOM CHIMIQUE | % EN POIDS DANS L'ARTICLE‡ | NUMÉRO CAS |
| Mousse polyiso, contenant: | polymère de polyisocyanurate modifié par polyuréthane | 50 | Aucune |
| Teneur résiduelle de l'agent d'expansion | Pentanes | < 3 | 109-66-0 |
| Agent ignifuge propriétaire | Sans objet | Sans objet | Non établie |
| Panneau non tissé recouvert de fibre de verre contenant: |  | 50 | Aucune |
| Fibre de verre | fibres de verre à filament continu | 20 | 65997-17-3 |
| Calcaire | calcaire | Propriétaire | 1317-65-3 |
| Latex | Acétate de polyvinyle | Propriétaire | 9003-20-7 |

‡Weight % basé sur une épaisseur de mousse de 1 pouce.

LIMITES D'EXPOSITION ATMOSPHÉRIQUE:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Constituant ou Catégorie | OSHA PEL | TLV selon ACGIH | NIOSH REL |
| (mg/m3) | (mg/m3) | (mg/m3) |
| Poussières nuisibles NOS ne contenant pas d'amiante et <1% de silice cristalline | 15 TWA total  5 TWA respirable | 10 TWA | Sans objet |
| Poussière de fibre de verre | voir poussières nuisibles | 5 TWA | Sans objet |
| poussière de calcaire | voir poussières nuisibles | voir poussières nuisibles | 10 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) (Total)  5 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) respirable |
| Vapeur de pentane | 2950 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) | 1410 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) | 350 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT)  1800 Plafond  3525 IDLH |
| Formaldéhyde | 0,9 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT)  2.5 STEL | 0,4 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) | 0,02 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT)  0.12 STEL  25 IDLH |

**SECTION 4 Premiers soins**

PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Buvez de l'eau pour vous éclaircir la gorge et mouchez-vous pour enlever la poussière.

La peau: Laver avec du savon et de l'eau froide courante.

Les yeux: Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter ou essuyer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un professionnel de la santé.

Ingestion: Le produit n'est pas destiné à être ingéré ou consommé. Si le produit est ingéré, une irritation du tractus gastro-intestinal peut survenir et doit être traitée de façon symptomatique. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau pour éliminer les particules et boire beaucoup d'eau pour aider à réduire l'irritation. [Aucun effet chronique n'est prévu après l'ingestion.]

*Note au médecin: Ce produit est un irritant mécanique. On ne s'attend pas à ce qu'il produise des effets chroniques sur la santé à la suite d'expositions aiguës. Le traitement doit être orienté vers l'élimination de la source d'irritation par un traitement symptomatique si nécessaire.*

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Le produit est un article solide qui brûlera s'il est exposé à une source d'inflammation de chaleur et d'intensité suffisantes ou à une flamme nue, comme une torche de soudeur. Il doit être installé avec une barrière thermique de 15 minutes entre celui-ci et l'intérieur de la structure. Dans certaines conditions d'incendie, des gaz combustibles peuvent être générés, créant une propagation rapide, des flammes à haute intensité et une fumée dense et noire. La combustion de ce produit peut produire des vapeurs et des gaz irritants et potentiellement toxiques, y compris du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone ; d'autres fractions d'hydrocarbures non déterminées pourraient être libérées en petites quantités.

Point d'éclair: Sans objet (le produit n'est pas un liquide)

Température d'auto-inflammation: Non déterminée

Moyen d’extinction: Eau pulvérisée/buée, CO2, produit chimique sec (tenir compte du milieu approprié pour les matériaux environnants)

Respirateur pour la lutte contre l'incendie: Appareil respiratoire autonome (ARA)

Les vapeurs de pentane peuvent être émises par la mousse fraîchement produite ou lorsque le produit est chauffé. Les concentrations de pentane entre les limites inférieure et supérieure d'explosivité (LIE et LSE) peuvent s'accumuler dans des circonstances particulières à l'intérieur d'un Si de telles concentrations constituent une source d'inflammation, le taux de propagation de la flamme peut être très élevé.

Pentane: Point d’éclair ≤ -37°C Pression de Vapeur = 514 mm Hg at 25°C

Point d’ébullition = 28 to 49°C LEL = 1.5% (35,000 mg/m3)

UEL = 7.8%

Densité de vapeur=2,49

**SECTION 6: Mesures en cas de déversement accidentel**

Ne jetez pas les résidus dans les caniveaux, les égouts ou à la surface de l’eau. En cas de rejet accidentel dans un plan d'eau, le matériau flottera et se dispersera avec le vent et le courant ; il sera confiné à l'aide de barrages flottants et retiré manuellement ou avec un camion aspirateur.

En cas de déversement accidentel à terre, ramasser le produit et le mettre dans un contenant approprié en vue de son élimination.

Les produits chimiques contenus dans cette matière ne devrait pas être nuisible aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres ; cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leur tube digestif.

Assurez vous d’une bonne gérance de l'environnement et nettoyez les résidus (certains composants du produit ne sont pas biodégradables).

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

Stockage: Entreposer dans un endroit sec et bien aéré. S'assurer que les contenants ou les aires d'entreposage et les contenants d'expédition sont bien ventilés. Interdiction de fumer - Pas d'allumettes - Pas de briquets - Aucune soudure ne devrait être appliquée. Installez selon les recommandations du fabricant.

Procédure d'installation: Le découpage du produit doit être effectué de manière à réduire ou à contrôler la production de poussières en suspension dans l'air. Éviter les expositions inutiles à la poussière lors de la coupe ou de l'abrasion en utilisant une ventilation locale ou générale adéquate. Éviter le contact des poussières avec les sources d'inflammation. Manipuler le produit en utilisant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**SECTION 8: Contrôles d'exposition - Protection personnelle**

Protection respiratoire: En cas d'irritation des voies respiratoires ou de dépassement d'une limite d'exposition à la poussière, utiliser un appareil de protection respiratoire tel que le modèle 3M 8271 ou le modèle 8210 ou l'équivalent pour se protéger des poussières nuisibles. Lorsqu'une ventilation normale est assurée dans la zone de travail, aucune protection respiratoire n'est nécessaire pour les vapeurs de pentane.

Vêtements de protection: Pour éviter l’irritation de la peau causée par la poussière excessive générée pendant les opérations de coupe, porter des vêtements amples à manches longues, des pantalons longs et des gants.

Protection oculaire: Il est recommandé de porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité à coques latérales.

Nettoyage de la zone de travail: Ramasser les gros morceaux ; ne pas les jeter à l'égout. Balayer ou aspirer les petites pièces dans un contenant à déchets en vue de leur élimination. Si nécessaire, utiliser de l'eau pulvérisée pour mouiller et minimiser la production de poussière. Ne pas sécher à sec l'accumulation de poussière ou utiliser de l'air comprimé pour le nettoyage.

Pratiques en matière d'hygiène: Les zones cutanées exposées doivent être lavées à l'eau froide et au savon après utilisation du produit. Les vêtements doivent être lavés séparément des autres vêtements.

**SECTION 9: Caractéristiques physiques/chimiques**

Ce qui suit s'applique au produit (article) et non aux formes pures des composants individuels du produit:

Apparence: Mousse solide de couleur blanche ou crème avec un revêtement de filament de verre épais de couleur crème enduit de résine sur les deux surfaces.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| PROPRIÉTÉ |  | PROPRIÉTÉ |  |
| Point d'ébullition (°F): | Sans objet | Densité spécifique: | <1 |
| Point de fusion (°F) : | >250 | % de solubilité (dans l’eau) : | Insoluble |
| Pression de vapeur: | Sans objet | Densité relative (air = 1): | Sans objet |
| Pourcentage de volatilité | <1 | Taux d’évaporation: | Non Applicable |
| pH: | Non Applicable | Odeur: | négligeable |

NA=Non Applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

Stabilité: Stable. Plage de température de service: -100 à 250°F (-73 à 122°C). Pour prévenir la détérioration structurelle, éviter tout contact avec l'acétone, la méthyléthylcétone, le tétrahydrofuranne, le chlore, le chloroforme, le peroxyde d'hydrogène, le dichlorure d'éthylène, le diméthyl sulfoxyde et le diméthylformamide.

Produits dangereux de décomposition: Aucun n'a été identifié

Polymérisation dangereuse: Aucun risque

**SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

Au cours des 50 dernières années, des recherches médico-scientifiques approfondies ont été menées sur les aspects sanitaires de la fibre de verre. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lors d'une réunion tenue en juin 1987, ont passé en revue toutes les recherches importantes sur les effets sur la santé attribués à la fibre de verre.

Le CIRC a déterminé que les données provenant d'études chez l'homme et chez l'animal étaient insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu, comme celles utilisées dans les produits de renforcement de fibres de verre, comme cancérogènes pour les humains.

Aucun effet chronique sur la santé n'est associé à l'exposition aux fibres de verre. Les résultats des études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation des maladies respiratoires ou des cancers. Le Centre international de recherche sur le cancer a classé la fibre de verre à filament continu « Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme » (groupe 3).

**SECTION 12: Renseignements écologiques**

Les produits chimiques contenus dans cette matière ne devrait pas être nuisible aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres ; cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leur tube digestif.

Assurez vous d’une bonne gérance de l'environnement et nettoyez les résidus (certains composants du produit ne sont pas biodégradables).

Ce produit n'est pas fabriqué avec des produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone de classe 1, tels que définis par l'EPA dans le titre VI de la Clean Air Act Amendments of 1990 40 CFR Part 82, Protection of Stratospheric Ozone.

Ce produit n'est pas classé comme polluant atmosphérique dangereux dans le Title III Clean Air Act de 1990.

**SECTION 13: Considérations d'élimination**

Si ce produit est mis au rebut tel qu'il est fourni, il n'est pas considéré comme un déchet dangereux au sens de la loi RCRA (40 CFR 261) et peut être placé directement dans des récipients qui transporteront les déchets vers une décharge de déchets municipaux, de déchets industriels ou de déchets de démolition. Si le contact avec une substance contaminante modifie la matière, il incombe à l'utilisateur de déterminer, au moment de l'élimination, si elle répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**SECTION 14: Renseignements relatifs au transport**

Réglementation sur le transport Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse dans le transport.

Classification nationale du fret automobile (NMFC): 157320, Class 150

**SECTION 15: Information réglementaires**

TSCA: Tous les produits chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA. Les exigences de notification d'exportation TSCA 12(b) ne s'appliquent pas à ce produit.

SARA TITLE III : Il n'y a pas de substance extrêmement dangereuse de la section 302 dans ce produit. Les exigences en matière de rapports en vertu des articles 311, 312 ou 313 ne s'appliquent pas. [Les précurseurs de diisocyanate ne restent pas dans la mousse polymère de ce produit.]

Toutes les catégories de produits chimiques et de composants figurant sur les listes d'États sont traitées dans la présente FDS.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des Réglementations sur les produits contrôlés et la fiche signalétique de sécurité (FSS) canadien contient toutes les informations exigées par les Réglementations susmentionnées. Tous les composants chimiques sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada. Le pentane est le seul constituant de la Liste de divulgation des ingrédients (LDI) du Canada qui dépasse les seuils de concentration.

**SECTION 16: Autres information**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Santé | Incendie | Réactivité | Degré de danger |
| Cote SIMD | 1 | 1 | 0 | 0 - Minime (insignifiant) |
| Classement NFPA | 1 | 1 | 0 | 1 – Léger |
|  |  |  |  | 2 – Modéré |
|  |  |  |  | 3 – Grave |
|  |  |  |  | 4 – Extrême |
|  |  |  |  | 5 – Danger chronique |

Fiche signalétique de sécurité (FSS) préparée par: ATLAS ROOFING CORPORATION

2000 River Edge Parkway, Suite 800

Atlanta, Georgia 30328

Téléphone: 770-952-1442

Version originale : Juin 2019

Date de révision: Août 2022

Date d'expiration: Août 2025

Révision Logo actualisé

Avis de non-responsabilité: Les informations contenues dans le présent document sont exactes au meilleur de notre connaissance. Atlas Roofing Corporation ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'utilisation sûre de ce matériau dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances.